

ÉTAT ACTUEL DE LA LUTTE CONTRE LE DROIT COMMUNAUTAIRE À LA RÉPARATION



**RIGHT TO
REPAIR**

La coalition Right to Repair Europe représente plus de 180 organisations de 29 pays européens. Nous sommes des ONG et des acteurs de la réparation tels que des groupes de réparation communautaires, des acteurs de l'économie sociale, des distributeurs de pièces détachées, des autoréparateurs, les entreprises de réparation et de rénovation, ainsi que tout citoyen désireux de défendre son droit à la réparation.

Plus d'informations sur repair.eu!



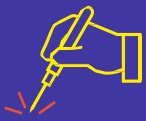
Scannez pour lire l'intégralité de notre document d'orientation !

Au cours des cinq dernières années, notre coalition s'est battue avec acharnement pour l'adoption de plusieurs lois européennes relatives au droit à la réparation. Il s'agit notamment des règles communes relatives à la promotion de la réparation des biens (directive sur le droit à la réparation), du règlement sur l'écoconception des produits durables (ESPR), de la directive sur les Smartphones, les règlements sur l'écoconception et l'étiquetage énergétique, ainsi que le règlement sur les piles.

Cela signifie-t-il que le droit à la réparation est une réalité dans l'Union européenne ?
L'UE ? **Pas tout à fait...**

Qu'est-ce qui est couvert ?

Qu'est-ce qui manque ?



Nous avons des règlements sur l'écoconception qui rendent nos produits plus réparables grâce à la disponibilité des pièces détachées et d'informations sur les réparations, et des conceptions qui peuvent être démontées...

Mais elles ne s'appliquent qu'au petit nombre de produits qui sont déjà couverts par des exigences de réparabilité dans les règlements d'écoconception spécifiques aux produits. Tous les autres produits ne sont pas réglementés et sont potentiellement irréparables.



Grâce aux règlements sur l'écoconception, certaines pièces détachées sont disponibles pour les utilisateurs finaux...

Mais elles ne représentent qu'une minorité des pièces détachées. La plupart d'entre elles ne sont disponibles que pour les réparateurs professionnels, qui doivent passer par un long processus de certification, une procédure administrative pour obtenir l'accès - si les pièces sont disponibles (ce qui n'est pas le cas de toutes).



À mesure que les États membres mettent en œuvre la directive sur le droit à la réparation, les pratiques anti-réparation telles que l'échange de pièces et les blocages de logiciels seront interdites pour les produits couverts par les exigences d'écoconception...

Mais ces pratiques restent autorisées si elles sont "justifiées par des facteurs légitimes et objectifs". Les fabricants disposent ainsi d'une importante marge de manœuvre pour empêcher la réparation par des tiers.



Grâce à la directive sur le droit à la réparation, les fabricants seront tenus de réparer et de fournir des informations sur la réparation, même en dehors de la période de garantie...

Mais seulement pour les quelques produits déjà couverts par les exigences de réparabilité prévues par les règlements sur l'écoconception. De plus, pendant la période de garantie, les fabricants ont toujours la possibilité de remplacer le produit si cela s'avère moins coûteux.



La directive sur le droit à la réparation exige que les consommateurs aient accès à des informations sur le prix des pièces détachées et que celles-ci soient fournies à un prix raisonnable...

Mais le prix déclaré ne sera qu'indicatif et pourra être dépassé par les fabricants. La notion de prix raisonnable n'est pas définie au niveau de l'UE, ce qui laisse la responsabilité aux États membres ou à la jurisprudence.



Grâce au règlement sur l'écoconception des smartphones et des tablettes, un score de réparation sera visible sur le lieu d'achat. Cela permettra aux consommateurs de choisir les produits les plus réparables du marché. Des scores de réparation pour d'autres catégories de produits sont en cours de développement...

Mais tous ces indices de réparation n'incluent pas le prix des pièces détachées comme paramètre, ce qui les rend nettement moins pertinents que, par exemple, l'indice de réparation français, qui inclut le prix des pièces détachées dans son système de notation.



QU'EST-CE QUI EST NÉCESSAIRE ?

Comment obtenir un droit universel à la réparation



Exigences horizontales en matière de réparabilité qui s'appliquent directement à un large éventail de produits. Elles sont nécessaires dans le plan de travail de l'ESPR et dans les règlements délégués.

Un niveau d'ambition élevé.

Chacun devrait avoir accès aux pièces détachées et aux informations sur les réparations pour tous les produits et pendant toute leur durée de vie, dans un délai de livraison raisonnable.

Des ressources humaines et financières suffisantes.

L'UE doit consacrer davantage de ressources à la mise en œuvre de l'ESPR et à l'adoption d'actes délégués, afin d'éviter les retards.

Un large champ d'application de la directive européenne sur le droit à la réparation, sans faille dans la législation antiréparation.

La directive sur le droit à la réparation pourrait être beaucoup plus large et plus forte, couvrant davantage de produits et empêchant les pratiques anti-réparation.

Un prix raisonnable pour les pièces détachées, défini par des critères ou des lignes directrices clairs. Les études montrent que les consommateurs ne sont pas disposés à payer plus de 30 % du prix d'un nouveau produit pour des pièces de rechange. À tout le moins, l'information sur le prix hors taxes des pièces détachées que les fabricants sont tenus de communiquer aux consommateurs ne devrait pas être simplement indicative ; elle devrait obliger les fabricants à ne pas dépasser ce prix.

Considérer les secteurs de la réparation et de la rénovation comme des industries européennes clés.

Cela nécessite un soutien politique et économique, ainsi qu'une concurrence loyale avec les fabricants et sur le marché de la réparation.

Des règles et des contrôles stricts sur les nouveaux produits importés et vendus par l'intermédiaire de places de marché en ligne. Ces produits sont souvent non conformes aux politiques et aux exigences de l'UE en matière de produits, ce qui pose le risque d'une concurrence déloyale avec des options plus durables, des produits d'occasion et des produits remis à neuf. L'UE doit renforcer ces règles et accroître la surveillance du marché afin de garantir une concurrence loyale.

Garantir une vision cohérente avec hiérarchie des déchets.

La nouvelle loi européenne sur l'économie circulaire doit promouvoir la prévention des déchets plutôt que leur gestion. Par exemple, les systèmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) doivent être remodelés pour soutenir la prévention des déchets par la réutilisation et la réparation (par des révisions de la directive-cadre sur les déchets et de la directive DEEE).

Un système de notation de la réparabilité qui inclut le prix des pièces détachées.

Dans l'UE, cela pourrait faire partie de l'étiquette énergétique pour tous les produits liés à l'énergie.

Mesures financières au niveau national qui favorisent la réparation.

Parmi les exemples de mesures financières déjà en place, on peut citer les subventions à la réparation en Allemagne, en Autriche et en France, ces dernières étant financées par les redevances sur les REP, ainsi que les réductions fiscales sur les réparations, par exemple en Suède. L'UE devrait exiger cela de ses États membres.

Interdiction de la destruction des produits électroniques invendus.

Cela permettrait d'éviter la pratique commerciale néfaste consistant à détruire les marchandises invendues ou retournées, qui a des incidences négatives directes sur l'environnement. Elle contribuerait également à lutter contre les déchets électroniques, qui constituent le flux de déchets dont la croissance est la plus rapide au niveau mondial.

EN SAVOIR PLUS SUR [REPAIR.EU/WHATS-MY-RIGHT-TO-REPAIR/](https://repair.eu/whats-my-right-to-repair/) ET REJOINDRE !